PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Date: 15/07/2021 Page 1/14

Révision: N°7 (15/07/2021)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML

Code du produit : 014151

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Entretien du bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PROVEN ORAPI.

Adresse: 225 Allée des Cèdres.01150.SAINT VULBAS .FRANCE.

Téléphone: 0 810 400 402. Fax: 04 92 13 30 32.

FDS@orapi.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

|>RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336).

Danger par aspiration, Catégorie 1 (Asp. Tox. 1, H304).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

|> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :







GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES EC 265-157-1

EC 919-857-5 HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre P210

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Version: N°1 (15/07/2021)

PROVEN ORAPI

Révision: N°7 (15/07/2021)

Date: 15/07/2021 Page 2/14

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

P280 Porter des gants de protection.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P310EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir. P331

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P235Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchetterie conformément avec la

réglementation en vigueur. L'emballage et le produit non utilisé ne doivent pas être éliminés avec les

déchets ménagers.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

|>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

> Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 64742-54-7	GHS08		50 <= x % < 100
EC: 265-157-1	Dgr		
REACH: 01-2119484627-25	Asp. Tox. 1, H304		
DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS			
(PETROLE), HYDROTRAITES			
EC: 919-857-5	GHS07, GHS08, GHS02		$25 \le x \% < 50$
REACH: 01-2119463258-33	Dgr		
	Flam. Liq. 3, H226		
HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES,	Asp. Tox. 1, H304		
ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2%	STOT SE 3, H336		
AROMATIQUES	EUH:066		
CAS: 67-63-0	GHS07, GHS02	[1]	2.5 <= x % < 10
EC: 200-661-7	Dgr		
REACH: 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2, H225		
	Eye Irrit. 2, H319		
PROPAN-2-OL	STOT SE 3, H336		
CAS: 131-57-7	GHS09		$0 \le x \% < 2.5$
EC: 205-031-5	Wng		
REACH: 01-2119976330-39	Aquatic Chronic 2, H411		
	Aquatic Acute 1, H400		
OXYBENZONE	M Acute = 1		
CAS: 128-37-0	GHS09	[1]	$0 \le x \% < 2.5$
EC: 204-881-4	Wng		
REACH: 01-2119565113-46	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

|>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Version: N°1 (15/07/2021) PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité

Date: 15/07/2021 Page 3/14

Révision: N°7 (15/07/2021)

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtamologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

|> 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la rubrique 11.

> 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

>RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

|> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

|> 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Version: N°1 (15/07/2021) Révision: N°7 (15/07/2021)

Date: 15/07/2021 Page 4/14

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

>RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

> Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

> Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

> 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

> 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

|>RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

> 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne jamais aspirer ce mélange.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

> Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

|> Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (15/07/2021) PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Date: 15/07/2021 Page 5/14

Révision: N°7 (15/07/2021)

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
67-63-0	200 ppm	400 ppm		A4; BEI	
128-37-0	2 (IFV)			A4	
	mg/m3				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
67-63-0		200 ppm		2(II)
		500 mg/m ³		
128-37-0		10 mg/m ³		4 (II)

- France (INRS - ED984 / 2020-1546) :

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
		:				
67-63-0	-	-	400	980	-	84
128-37-0	-	10	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 39 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 27.7 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 20 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 6.8 mg de substance/m3

PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

Version: N°1 (15/07/2021)

PROVEN ORAPI

Révision: N°7 (15/07/2021)

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Date: 15/07/2021 Page 6/14

Utilisation finale: Travailleurs Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 888 mg/kg de poids corporel/jour DNEL:

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 500 mg de substance/m3

Utilisation finale: |> Consommateurs

Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 26 mg/kg de poids corporel/jour DNEL:

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 319 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 89 mg de substance/m3

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Utilisation finale: Travailleurs |>

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 300 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 1500 mg de substance/m3 DNEL:

Utilisation finale: Consommateurs |>

> Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 300 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 300 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL: 900 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.013 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: $0.67 \mu g/l$

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: $0.067 \, \mu g/l$

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

Version: N°1 (15/07/2021) Révision: N°7 (15/07/2021) PROVEN ORAPI

Date: 15/07/2021 Page 7/14

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

PNEC: $6.7 \mu g/l$

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 0.066 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.0066 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNFC · 10 mg/kg

PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

Compartiment de l'environnement : Sol PNEC: 28 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

> - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2

> - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Version: N°1 (15/07/2021)

PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Date: 15/07/2021 Page 8/14

Révision: N°7 (15/07/2021)

> - Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

- A1 (Marron)

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

> Informations générales

Etat Physique: Liquide Fluide.

|> Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Non concerné. Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : 23°C <= PE <= 55°C

Pression de vapeur (50°C): Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité: < 1

Hydrosolubilité: Insoluble.

Viscosité: $v < 7 \text{ mm}2/s (40^{\circ}\text{C})$ Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation: Non précisé. Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

|>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

|> 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter:

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger à d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

Date: 15/07/2021 Page 9/14 Version: N°1 (15/07/2021) Révision: N°7 (15/07/2021)

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

|>RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|> 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolences, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

11.1.1. Substances

> Toxicité aiguë:

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (CAS: 128-37-0)

DL50 = 6000 mg/kgPar voie orale:

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Par voie orale: DL50 > 11600 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 16000 mg/kg

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Par voie orale: DL50 > 5000 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard): CL50 > 5 mg/l

Espèce : Rat

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Par voie orale: DL50 > 5000 mg/kg

Espèce: Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce: Lapin

PROVEN ORAPI

Version: N°1 (15/07/2021) Révision: N°7 (15/07/2021)

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Date: 15/07/2021 Page 10/14

Irritation: Score moyen = 0

Effet observé: Erythème

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 72 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Score moyen = 0Opacité cornéenne :

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Iritis: Score moyen = 0

Espèce : Lapin

Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Rougeur de la conjonctive : Score moyen = 0.89

Espèce : Lapin

Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Oedème de la conjonctive : Score moyen = 0

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques:

Non sensibilisant.

Espèce : Souris OCDE Ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée, Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

> Mutagénicité sur les cellules germinales :

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Aucun effet mutagène.

|> Cancérogénicité:

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

|> Toxicité pour la reproduction :

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Aucun effet toxique pour la reproduction

11.1.2. Mélange

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

Version: N°1 (15/07/2021) Révision: N°7 (15/07/2021) PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

|>RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

|> 12.1.1. Substances

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Toxicité pour les poissons : CL50 = 1000 mg/l

Espèce: Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition: 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

CE50 = 1000 mg/lToxicité pour les crustacés :

Espèce: Daphnia magna Durée d'exposition: 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Date: 15/07/2021 Page 11/14

Toxicité pour les algues : CEr50 = 1000 mg/l

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

NOEC = 3 mg/l

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 3.8 mg/l

Espèce: Oryzias latipes Durée d'exposition: 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

NOEC = 1.43 mg/lEspèce: Oryzias latipes Durée d'exposition : 24 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1.87 mg/l

Espèce: Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC = 1.15 mg/lEspèce: Daphnia magna Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.67 mg/l

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

NOEC = 0.08 mg/l

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition: 72 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Version: N°1 (15/07/2021)

PROVEN ORAPI

Révision: N°7 (15/07/2021)

Date: 15/07/2021 Page 12/14

12.2. Persistance et dégradabilité

|> 12.2.1. Substances

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (CAS: 128-37-0)

Biodégradation: Pas rapidement dégradable.

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Biodégradation: Rapidement dégradable.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Rapidement dégradable. Biodégradation:

12.3. Potentiel de bioaccumulation

|> 12.3.1. Substances

OXYBENZONE (CAS: 131-57-7)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = 3.45

Méthode REACH A.8 (Coefficient de partage)

Facteur de bioconcentration : $100 \le BCF < 500.$

Espèce: Oryzias latipes (Fish)

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

OCDE Ligne directrice 305 (Bioconcentration: Essai dynamique chez le poisson)

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES

Coefficient de partage octanol/eau : $\log \text{Koe} >= 4$

Facteur de bioconcentration: BCF >= 500

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe > 6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

|>RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Version: N°1 (15/07/2021) PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Date: 15/07/2021 Page 13/14

Révision : N°7 (15/07/2021)

|>RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 - IMDG 2018 - OACI/IATA 2020).

14.1. Numéro ONU

1993

> 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(propan-2-ol, hydrocarbures, c9-c11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



|> 14.4. Groupe d'emballage

|> 14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

> [ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
[3	F1	III	3	30	5 L	274 601	E1	3	D/E

	IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage	Séparation
-									manutention	
		3	-	III	5 L	F-E, S-E	223 274 955	E1	Category A	-

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	3	-	III	355	60 L	366	220 L	A3	E1	
	3	_	III	Y344	10 L	-	-	A3	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

|>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/1182 (ATP 15)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3). Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

|> - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 15% ou plus, mais moins de 30% de : hydrocarbures aliphatiques
- parfums
- fragrances allergisantes :

d-limonene

benzyl benzoate

|> - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

Version: N°1 (15/07/2021)

PROVEN ORAPI

ST WANDRILLE SOIN REGENERATEUR BOIS CLAIR 125ML - 014151

Date: 15/07/2021 Page 14/14

Révision: N°7 (15/07/2021)

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

|>RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

|> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

|> Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

STEL: Short-term exposure limit TWA: Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE: Valeur Limite d'Exposition. VME: Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS02: Flamme.

GHS07: Point d'exclamation. GHS08: Danger pour la santé.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC: Substance of Very High Concern.

|> Modification par rapport à la version précédente